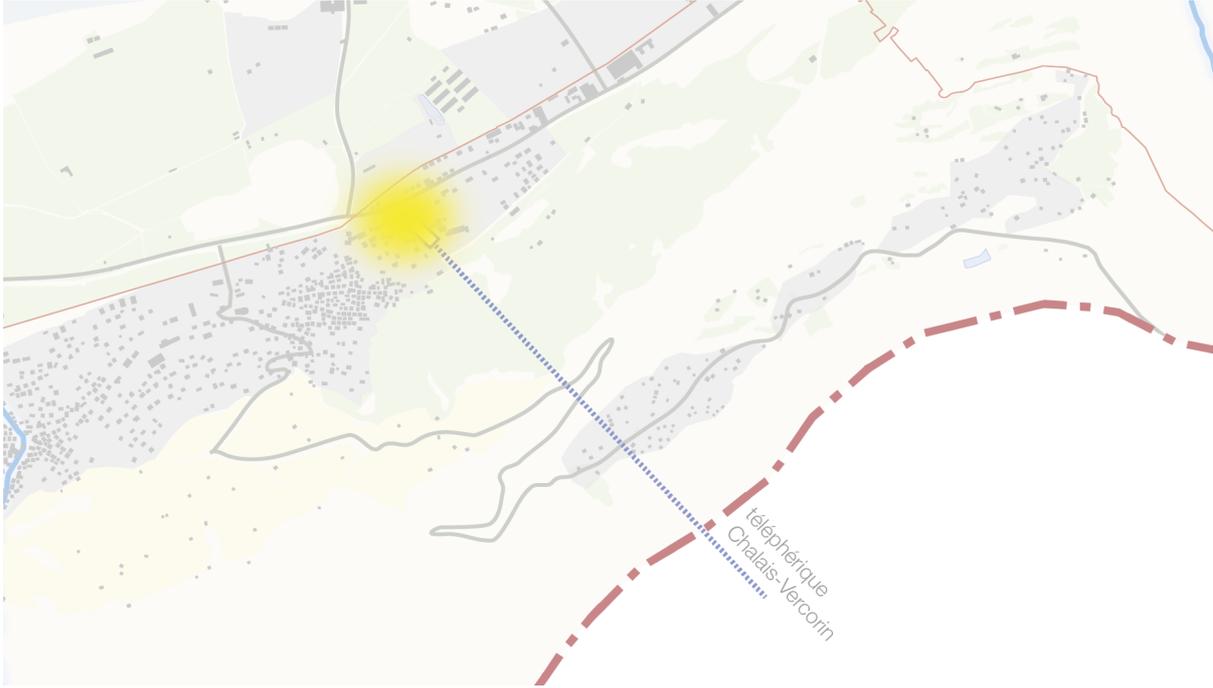


<b>MESURE M10.1</b>	<b>CHALAIS / INTERFACE DE LA GARE ROUTIERE ET CBV</b>	
<b>Thématique(s)</b> M10 - Interfaces multimodales	<b>Priorité : A</b>	
<b>Territoire concerné :</b> Chalais <b>Maitre d'ouvrage :</b> Chalais		
<b>Mesure du PA2 en relation :</b> - <b>Mesure du PA3 corrélée / liée :</b> - <b>Autres coordinations :</b> -		
		

## INTENTION

### Etat actuel

Le nombre d'usagers du téléphérique CBV a atteint les 150'000 passagers en 2014. L'installation ne répondant plus à la demande sera remplacée prochainement.

En coordination avec ces travaux une réflexion sur l'aménagement de la gare routière est menée de manière à intégrer la desserte d'agglomération et régionale avec l'accès aux pistes de ski.

### Données quantitatives

Mesure non concernée.

### Objectifs

- Créer un réseau de transports publics d'agglomération
- Offrir des interfaces de qualité
- Densifier le réseau MD au sein de chaque commune
- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains

### Description de la mesure

Aménagement d'une place de rebroussement pour les bus urbains et régionaux facilitant notamment les transbordements aggro / régio / touristiques (station). En effet entre 2 et 3 lignes de bus desserviront la télécabine à moyen et long terme.

Cette interface proposera également du stationnement pour les vélos sous la forme éventuelle d'une vélostation.

## EVALUATION

### Opportunité

Cette mesure est liée à la mise en place de l'étape 1 du réseau de transports publics d'agglomération, avec notamment la ligne N°1 : Ile Falcon - Sière - Chalais (ou Noës) et le trafic régional voyageurs.

Dans sa deuxième étape, le réseau d'agglomération desservira la gare CVB via deux lignes au minimum, l'une passant par Chippis et l'autre par Noës. Le rebroussement à Chalais est à coordonner avec le projet de rénovation du téléphérique.

### Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

*CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :*

- amélioration du système de TP
- amélioration de l'intermodalité
- influence sur la demande de transport
- amélioration du trafic de loisirs

*CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :*

- coordination des développements urbanistiques avec la desserte TP.

*CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) : -*

*CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :*

- réduit les nuisances environnementales (bruit, air) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et les mobilités douces

**Degré de maturité : 1**

**Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : -**

<b>REALISATION</b>	
<b>Calendrier de mise en œuvre</b> Date prévue du début des travaux : 2022 Date prévue de la mise en service : 2024	<b>Calendrier de remise de l'avant-projet</b> 2020
<b>Coûts</b> Coûts estimés : CHF 1 000 000.- HT	
<b>Financement</b> Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Commune	